



Conditions générales de l'Association Suisse des Guides de Montagne pour ses formations continues

1. Inscription

L'inscription à une formation continue de l'ASGM se fait par écrit par E-mail. Elle est contraignante dès qu'elle est confirmée par le secrétariat.

2. Conditions de paiement

Le prix total doit être payé à l'ASGM avant le début de la formation, conformément aux conditions de paiement figurant sur la facture.

3. Nombre de participants

Un nombre minimum de participants est requis pour chaque formation continue. Si le nombre minimum de participants-es n'est pas atteint, l'ASGM peut annuler la formation. Les frais payés seront remboursés aux participants-es. Toute autre réclamation est exclue.

4. Désistement de la participante, du participant

L'annulation d'une formation continue doit toujours être faite par écrit.

Si une participante, un participant se désiste avant la date limite pour l'inscription à la formation continue, aucun frais ne lui sera facturé.

En cas de désistement après la date limite d'inscription à la formation continue réservée, l'ASGM établira une facture comme suit :

- **21 et 15 jours avant le début du cours** : 20 % du montant du cours.
- **14 et 7 jours avant le début du cours** : 50 % du montant du cours.
- **6 jours ou moins avant le début du cours** : 75 % du montant du cours.

La non-participation pour des raisons médicales doit être attestée par un certificat médical. Dans ce cas, l'ASGM renoncera au coût de la formation continue.

En cas d'interruption prématurée du cours par la participante, le participant, aucun remboursement ne peut être effectué.

5. Modification du programme

L'ASGM se réserve le droit de modifier le programme de la formation continue pour des raisons météorologiques et autres raisons objectives ainsi que pour des raisons de sécurité.

Berne, le 12 janvier 2021

Pierre Mathey
Secrétaire général

